

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-14-0745 du 31/10/2014**

Arrêté du 17 octobre 2014

ARRETE CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTERIM DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté charge une administratrice générale des Finances publiques de classe normale de l'intérim de la direction départementale des Finances publiques de l'Essonne

Date d'application : 9 novembre 2014

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE..... 3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UNE ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ESSONNE**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
Service des ressources humaines  
Sous-Direction de l'encadrement et des relations sociales  
Bureau RH-1B

**ARRÊTÉ**

**chargeant une administratrice générale des finances publiques de classe normale de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne**

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

Mme Françoise CHRYSANTHE, administratrice générale des finances publiques de classe normale, directrice du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques de l'Essonne, est chargée de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Essonne, en remplacement de Mme Annick DUMONT, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 9 novembre 2014.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 17 octobre 2014

Pour le Ministre des Finances et des Comptes Publics,  
Pour le Directeur Général des Finances Publiques,  
Par délégation,  
Le chef de service des ressources humaines,

HUGUES PERRIN

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756